

# COMMUNE DE SAINT-POINT \* 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Date de mise en ligne :

05 Juin 2023

## Procès-Verbal

Réunion de conseil municipal du  
Vendredi 28 Avril 2023 à 20h30

Le vendredi 28 avril deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

**Étaient présents** : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Marcel EBERHART, Evelyne CINIER, Anthony FAVRE, François-Xavier DUFOUR, Violaine MAILLET

**Étaient excusés** : Julie HUET, Pierre-Marie DURIEZ, Thomas LOISIER

**Procurations** : Julie HUET (pouvoir à Marcel EBERHART), Pierre-Marie DURIEZ (pouvoir à Maud GAND),

**Secrétaire de séance** : Anthony FAVRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2023 a été approuvé par le maire et le secrétaire de séance. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation. Le maire va mener la séance.

### 1) Détermination du montant des subventions aux associations

**\*Délibération n°13-23**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / ANNEE 2023**

Monsieur le Maire précise que lors du vote du budget primitif 2023, 3500 € de crédits ont été inscrits à l'article 65748, correspondant à une enveloppe budgétaire permettant l'octroi de subventions à des associations locales, sur le territoire communal et à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

• La Pimenterie	1 200 €	(5 votes pour)
• La prévention routière	80 €	(unanimité)
• Les Restaurants du Cœur	150 €	(unanimité)
• L'Outil en main St Cyr Mère Boitier	200 €	(unanimité)
• LACIM	50 €	(unanimité)
• Les Compagnons du Chêne de Jocelyn	250 €	(unanimité)
• ETAP	500 €	(unanimité)
• Collège de Matour	50 €	(unanimité)
• Comité d'organisation des foires d'antan	100 €	(unanimité)
• Secours populaire	150 €	(unanimité)

- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 65748 du budget primitif 2023

### 2) Délégation de signature à la secrétaire de mairie

Monsieur le maire explique aux membres du conseil, qu'il va prendre un arrêté de délégation de signature à la secrétaire de mairie. Dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de :

- signer en urbanisme les récépissés des dépôts de permis de construire, des déclarations préalables, certificats d'urbanisme et les courriers de demande de pièces manquantes.
- délivrer les certificats d'adressage
- délivrer les certificats de recensement militaire

### 3) Choix des travaux de voirie pour 2023

Le maire explique au conseil que les travaux de voirie sont de la compétence de la communauté de communes. Pour cela, une dotation est allouée chaque année par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier aux communes membres. Pour Saint Point, cela représente 23.225 Kms x 1100 €/km = 25 547,50€ + 650,25€ de reliquat 2022 soit un total de 26 197,75€ pour 2023.

L'entreprise THIVENT qui a obtenu le marché au niveau de la communauté de communes est intervenue pour établir le devis des portions de routes communales pouvant nécessiter une restauration.

Après discussions et délibération, le conseil municipal décide à l'**unanimité** de refaire les portions de route suivantes :

LIEUX	MONTANT
Route de Joux (105 ml)	4 818.72 €
Chemin du Bernachon (285 ml)	6 891.30 €
Route de Chagny sur 2 zones (35ml + 50 ml)	2 216.07 €
TOTAL :	<b>13 926.09 €</b>

Il est également discuté de la réfection d'un chemin desservant une habitation à Chagny. Le devis semblant élevé, le conseil mandate le maire pour qu'il étudie une solution alternative moins coûteuse si possible. Cela dans le but de prendre une décision finale au prochain conseil.

La somme totale utilisée étant inférieure à la dotation annuelle, le solde est automatiquement reporté sur l'année suivante.

#### Questions diverses

##### A- Recrutement d'un employé municipal

Monsieur le maire, explique que suite à la publication le 7 mars 2023 de l'offre d'emploi pour le recrutement d'un agent technique, mi-temps commune et mi-temps communauté de communes, il n'y a eu qu'une seule candidature. La personne intéressée par le poste a été reçue par les élus et par la Directrice Générale des Services de la communauté de communes. Il se trouve que ce candidat est par ailleurs conseiller municipal à Saint Point. L'embauche éventuelle de cette personne nécessitera donc qu'il donne sa démission de son poste de conseiller municipal.

Une réponse définitive lui sera donnée début mai.

##### B- Proposition d'investissement

Certains conseillers ont émis plusieurs fois le souhait que la commune puisse se porter acquéreur de biens éventuellement en vente (bâtiments vacants particulièrement dans le bourg, terrains boisé ou non ...).

Il se trouve qu'un bien pourrait présenter un intérêt pour la commune et est susceptible de se vendre. Le maire et la première adjointe ont visité ce bien. Ils relatent leurs observations et le conseil mandate le maire pour faire une proposition d'achat, mais à un prix plus bas que celui demandé.

##### C- Panneaux photovoltaïques sur le hangar communal

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe signale que le dossier du projet d'installation photovoltaïque sur le bâtiment communal est toujours bloqué comme évoqué lors du conseil du 31 mars.

Les prescriptions du service des Bâtiments de France n'étant pas compatibles avec les impératifs techniques des différents installateurs sollicités.

Maud GAND va de nouveau reprendre attache avec les services des Bâtiments de France dans les plus brefs délais.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 02 Juin 2023.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire



Le secrétaire de séance,